

Bulletin d'information – décembre 2014

Oui à l'avenir

*Pour bien terminer l'année, voici un peu de lecture pour les fêtes
avec tous les vœux du collectif d'administration
qui espère que 2015 verra nos actions récompensées.*

Permis Exclusif de Recherches minières dit « de Villeranges »

Historique

La demande de recherches a été déposée le 21 janvier 2011 par l'ex-PDG de la Société Cominor, Dominique Delorme. Après une « mise à disposition de l'information » qui n'a permis qu'à 13 personnes de s'exprimer (sur 3000 habitants que compte le périmètre de recherches) et suite à l'avis favorable du préfet de la Creuse, le PER de Villeranges a été accordé par arrêté ministériel le 18 novembre 2013. Son périmètre couvre les communes de Auge, Bord St Georges, Chambon sur Voueize, Lépaud, Lussat, Sanat et Tardes.

Puis, La Mancha (compagnie minière « mère ») a repris le pilotage de la recherche sous la présidence de Sébastien De Montessus, rendu célèbre avec l'affaire URAMIN. Aujourd'hui, la structure de la société pétitionnaire a encore changé. Cominor est devenue, le 21 juillet 2014, une société par actions simplifiées dont Sébastien De Montessus est devenu PDG et Dominique Delorme, Directeur technique. L'équipe de techniciens géologues désignée comme responsable en janvier 2013 a été modifiée, elle aussi.

Ces transgressions au Code Minier nous ont amenés à exiger l'annulation du permis.

Les premières démarches effectuées ont été rejetées car « hors délai » mais nous continuons à contester au niveau ministériel et au Conseil de l'Europe la légalité de la procédure.

Il faut rappeler pour ne jamais l'oublier que le secteur comprend deux ZNIEFF et un Site classé Natura 2000. Il ne faut pas oublier également que sur ce secteur se trouve la seule nappe phréatique du département, que les recherches sont prévues sur une zone comprenant les captages en eau potable du Bassin de Gouzou (alimentant 18 communes !). A souligner encore que la prospection aurifère mobilise de l'arsenic et des radio-actinides (uranium, radium, radon) ; arsenic omniprésent qui a nécessité la construction d'une station de traitement à Lussat permettant la potabilité d'une eau souvent à la limite des normes sanitaires.

Et enfin, comment ne pas évoquer l'histoire des mines d'or du Chatelet (dans la commune voisine de Budelière) dont la « réhabilitation » a coûté 4 millions d'euros (sur les deniers du contribuable et non de l'exploitant) et qui s'apparente plus à du masquage qu'à une réelle réparation du site puisque les déchets sont restés sur place et sont enfouis dans une alvéole (évolution à long terme ?).

Association OUI A L'AVENIR

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION CONTRE LES ATTEINTES DES SOLS ET SOUS-SOLS, CONTRE
LES DEPOTS ET ENFOUISSEMENTS DE DECHETS TOXIQUES ET / OU RADIOACTIFS
DANS LE SECTEUR DES COMMUNES DE CREUSE DES COMBRAILLES ET DE MARCHE AUVERGNE

23170 - Mairie de Chambon sur Voueize
Courriel : oui.a.l.avenir@wanadoo.fr

Mobilisation de la population

Un collectif de vigilance sur les projets miniers creusois s'est organisé dès l'annonce du PER et le 24 avril 2014, l'Assemblée Générale de « Oui à

l'avenir » a rassemblé un nombre important de citoyens inquiets. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Position des élus

La position des maires et des élus municipaux a évolué depuis la mise en œuvre du permis. Certains conseils municipaux se sont positionnés contre le projet (Chambon, Sannat, Lépaud). Des mairies ont ouvert leurs salles pour que le Collectif et l'Association puissent tenir leurs réunions. Si tous font partie de la Commission Préfectorale, les relations sont parfois difficiles et, malheureusement, quelquefois conflictuelles.

Le Conseil Général de la Creuse a voté une délibération en plénière contre le PER. Il faut rappeler que le département est propriétaire de l'Étang des Landes, réserve faunistique et floristique de haute qualité (certaines espèces sont protégées au plan européen) et site touristique privilégié de la Creuse. Suite à l'action de « Oui à l'Avenir », cette

Assemblée départementale a octroyé un crédit permettant de réaliser des analyses d'eau et de sol afin d'inventorier l'impact du permis précédent délivré dans les années 80 en dépit d'un arrêté préfectoral de 1972 protégeant le Bassin de Gouzon. (arrêté de D.U.P., soit de déclaration d'utilité publique)

Michel Vergnier, député, est intervenu auprès du Ministre de l'Écologie par une question écrite et Renée Nicoux, sénatrice, a, par une question orale, interpellé le Sénat au sujet du « PER de Villeranges » ; ont été soulignées la pollution prévisible à venir sur le secteur et également la destruction inéluctable du tissu socio-économique d'une région où l'agriculture et le tourisme sont des ressources vitales.

Démarches et courriers

Plus d'une vingtaine de courriers à la Préfecture, au Ministre de l'Industrie et au Ministre de l'Environnement ainsi qu'à la Commission Européenne ont été adressés pour demander l'annulation du permis ; sans résultat jusqu'à ce jour sauf à obtenir la création d'une Commission d'Information et de Suivi par le Préfet de la Creuse à la suite de la demande commune de l'association « Oui à l'Avenir » de « Guéret Environnement » et des 7 municipalités concernées par le PER.

Cette commission s'est réunie le 31 octobre 2014 en présence de Dominique Delorme, aujourd'hui Directeur technique de Cominor (il est à souligner que celui-ci a démissionné de son poste de PDG, le 27 mai dernier). Elle a permis de rappeler à Cominor les règles de fonctionnement du PER et de faire constater... que des recherches avaient été effectuées sans l'autorisation de certains pro-

priétaires ou exploitants, que les numéros de parcelles n'avaient pas été communiqués et que les dates annoncées des travaux n'étaient pas respectées.

A plusieurs reprises des membres de l'Association se sont rendus à la Préfecture et ont collecté de nombreux renseignements sur le permis de recherches précédent, concernant la période 1985 - 1997.

En fait, le PER actuel n'est que la suite des recherches passées. Il faut rappeler que la demande de concession déposée en 1997 a été rejetée pour des raisons financières (a priori). Elle présentait un grand projet industriel avec construction de bâtiment et de nombreux puits et galeries d'extraction. Ce qui justifie et renforce nos inquiétudes actuelles et les actions menées pour empêcher la poursuite de la recherche.

Les Associations partenaires et les commissions du Collectif

A côté de « Oui à l'Avenir » et du Collectif de vigilance contre les projets miniers creusois, il faut ajouter « Sources et Rivières du Limousin », « Guéret Environnement », « ATTAC »...

Le Collectif et l'Association militent ensemble.

L'Association gère l'administratif, assure les actions entreprises.

Le Collectif est libre de ses initiatives. Il comprend plusieurs commissions (environnement, communication, juridique, économique et sociale).

Le Collectif a assuré l'organisation d'un grand nombre de manifestations (réunions publiques, conférences de presse, soirées cinéma, soirées débats, festival) sur le territoire du PER et à l'extérieur.

L'association « Oui à l'Avenir » a participé à un certain nombre de ces actions et a assuré une participation financière.

Elle a, de plus, contribué à la diffusion des pétitions papier (plus de 3.800 signatures) et des pétitions en ligne (2.024 signatures).

Où en est la recherche qui a fait l'objet du permis ?

Conformément au Code Minier, la société qui a obtenu le permis de recherches doit déposer une déclaration de travaux ou une demande d'autorisation suivant la nature et l'ampleur de ceux-ci.

Le 15 avril dernier, Cominor a déposé une déclaration de travaux pour la période du 1er juin au 31 octobre. En fait, les travaux n'ont commencé qu'à la fin du mois d'août et ne sont pas terminés. Les difficultés rencontrées ont été d'ordre rela-

tionnel (avec les propriétaires et les exploitants) sur le secteur des Farges et de Villeranges. A la fin de ceux-ci, une nouvelle réunion de la Commission d'Information et de Suivi aura lieu pour faire le bilan. Légalement Cominor aura à présenter avant le 1er janvier 2015, le programme des travaux de l'année à venir devant la commission. L'association « Oui à l'Avenir » exigera les informations légalement disponibles.

Suivi des travaux

En même temps que Cominor, le Collectif et l'Association « Oui à l'Avenir » ont entrepris d'établir un état initial de la pollution existante (mesures de conductivité sur la Tardes et la Voueize et mesures de radioactivité à la sortie de l'ancienne galerie des Farges). Nous n'avons pas encore obtenu les résultats des différents laboratoires. Nous

continuons à surveiller l'évolution des travaux. Il faut rappeler que les propriétaires et les exploitants ont la possibilité de refuser l'entrée sur leurs parcelles. Lors de cette première tranche de travaux, seules des autorisations verbales ont été accordées et pour certaines parcelles seulement.

Et demain ?

La mobilisation solidaire des habitants du secteur est la seule garantie immédiate pour empêcher un projet aussi destructeur.

Il est important de savoir que le PER de Villeranges, (permis exclusif de recherches minières) est l'un parmi beaucoup d'autres, en cours ou en projet : Tennie et Chantepie (Sarthe), Beauvoir (Allier), Merléac, Loc Envel, Silfiac (Bretagne), Cressy (Bourgogne), Beaulieu (Loire Atlantique), Chateaubriand (Bretagne). Les habitants de ces régions ont commencé à prendre contact avec nous de façon à mettre en commun nos expériences et nos luttes.

Quelques actions en images !



Relevé
d'eau
sur le PER
pour
analyses



Triton
crêté,
protégé,
repéré
et photo-
graphié

**Pour mener à bien toutes actions nous avons besoin de soutien,
d'adhérents et surtout de personnes disponibles.
N'hésitez pas à nous rejoindre.**

**Vous trouverez au verso un bulletin d'adhésion à diffuser autour de vous
car notre combat ne fait que commencer.**

Prochaine AG enAvril

Oui à l'avenir et la continuité des luttes entreprises en 2000

Notre action contre le projet de recherche minière de Villeranges est dans le prolongement des actions anciennes et en cours :

Bure et CIGEO

La Creuse et le Puy de Dôme ont échappé à l'enfouissement des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue mais la lutte continue à Bure et l'ASN et l'IRSN ont émis des réserves sur

La validité du projet (géothermie et réversibilité). L'association contribue avec le Réseau Sortir du Nucléaire à la lutte juridique contre le projet.

Anciennes mines d'uranium en Creuse

Oui à l'avenir a recensé près d'une trentaine de sites miniers abandonnés.

Après des années de lutte associative, des circulaires ministérielles ont imposé à AREVA de réaménager mines à ciel ouvert, puits et environnement. Un inventaire des stériles dispersés (parfois à 25km du lieu d'extraction!) a été cartographié.

Une quinzaine de ces sites ont été drainés et clôturés. Mais ce n'est pas fini. Oui à l'Avenir siège avec d'autres associations à la commission préfectorale de Suivi de site. Des cartes ont été dressées et sont en ligne sur le site de la DREALE : (<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-sites-miniers-steriles-bilans-de-a975.html>)

Pour en savoir plus, en pièce jointe, les conclusions citoyennes faites par Eric L'Homme et Catherine Lochon (registres d'AREVA).

Pollution des sources dans le camp militaire de la Courtine

En juillet 2014, il a été constaté une pollution importante (80 hectares) aux désherbants au dessus des sources alimentant la réserve d'eau potable de Beissat (approvisionnement de 70 communes creusoises). Le dossier .

n'est pas clos et nous avons entrepris avec Sources et Rivières du Limousin, l'ADEV et Limousin Nature Environnement des actions d'information et un suivi rigoureux de la pollution ainsi générée

Inventaire du radon dans les habitations

Oui à l'Avenir met à disposition du matériel de détection du radon dans le cadre d'un inventaire organisé par la CRIIRAD .

BULLETIN D'ADHESION 2015

A adresser à « OUI A L'AVENIR » - Mairie - 23170 - Chambon sur Voueize

Je soussigné (e) NOM :PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Mèl :

(si vous souhaitez être informé en permanence des nouvelles nationales sur le thème)

Déclare adhérer ou ré adhérer à l'association OUI A L'AVENIR

Et verse la somme de€ (cotisation individuelle fixée à 10 €)

Par chèque libellé au nom de l'association

En espèces

Signature